

Résidence artistique de territoire en Cœur de Tarentaise

Appel à candidatures Années 2019 & 2020

Présentation de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise et de son projet culturel de territoire

La Communauté de Communes Cœur de Tarentaise est située en Savoie, aux portes des stations de sports d'hiver des Trois Vallées et à proximité du Parc national de la Vanoise. Elle regroupe sept communes : Moûtiers, le bourg-centre du territoire, Salins-Fontaine, St-Jean-de-Belleville, Les Belleville, Hautecour, Pomblière-St-Marcel, Notre-Dame-du-Pré (six communes à compter du 1er janvier 2019 avec la fusion des Belleville et de St-Jean-de-Belleville) et compte 9 760 habitants.

Dans le domaine du développement artistique et culturel, la communauté de communes s'appuie sur :

- l'école des arts intercommunale (musique, théâtre, danse), en service unifié mutualisé avec deux autres communautés de communes voisines à l'échelle du canton Moûtiers-Bozel ;
- la médiathèque intercommunale, tête de réseau avec les deux autres bibliothèques municipales du territoire ;
- la programmation de spectacles et d'expositions dans le cadre de ces deux structures ou des autres services intercommunaux (service jeunesse notamment) ;
- l'accompagnement et le soutien aux actions et manifestations culturelles à l'échelle intercommunale portées par les associations locales partenaires ;
- la proximité et le partenariat avec le Dôme Théâtre d'Albertville, scène conventionnée ;
- l'accueil de résidence d'artistes depuis fin 2015.

Fin 2015, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise a signé une première convention territoriale de développement de l'éducation artistique et culturelle avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, l'Éducation nationale, le Département de la Savoie et le Conseil Savoie Mont-Blanc pour une durée de trois ans. Ce dispositif a permis d'accueillir quatre résidences artistiques successives (autour de la musique électro-acoustique, les arts du cirque, la BD et la danse contemporaine), de proposer différentes actions de médiation, de diffusion et de soutien à la création, et de toucher un public large de jeunes (en temps et hors temps scolaire), d'adultes et de personnes âgées. Près de 2 000 habitants de l'ensemble du territoire ont ainsi été sensibilisés aux arts et à la culture et la communauté de communes a structuré son projet culturel.

Fin 2018, une seconde convention territoriale de développement de l'éducation artistique et culturelle est sur le point d'être signée avec comme partenaire supplémentaire, la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le renouvellement du dispositif pour trois ans poursuit les enjeux transversaux suivants :

- Poursuivre et favoriser le développement de l'offre culturelle, la découverte et la pratique artistique.
- Toucher les habitants du territoire de tous âges, des scolaires, de la jeunesse et des publics éloignés de l'offre culturelle.
- Rayonner sur l'ensemble des communes de Cœur de Tarentaise.
- Développer et s'appuyer sur le rôle structurant de l'espace culturel intercommunal (école des arts et médiathèque).
- Développer et renforcer les liens et partenariats avec les autres services intercommunaux et les structures du territoire (culture, jeunesse, éducation, social, associatif...).

Dans le cadre de cette seconde convention, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise souhaite fonctionner sous forme d'appel à candidatures, dans l'objectif d'accueillir en résidence de territoire une équipe artistique, en plusieurs temps répartis sur 2019 et 2020, avec le soutien financier et l'accompagnement technique de ses partenaires : DRAC Auvergne Rhône-Alpes, Éducation nationale, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de la Savoie, Conseil Savoie-Mont-Blanc / Savoie-Biblio.

Projet de résidence artistique de territoire - Années 2019 et 2020

Cadre du projet

Les éléments ci-dessous permettent de présenter le cadre du projet souhaité par la communauté de communes et ses partenaires. Ce cadre reste ouvert et peut évoluer en fonction des réponses à l'appel à candidature. Le projet donnera lieu à une co-construction avec l'équipe artistique et/ou l'opérateur, visant la meilleure adéquation possible entre les objectifs et les souhaits du territoire et l'univers et le projet artistique du candidat retenu.

Type de résidence :

Résidence artistique de territoire, mêlant :

- des temps de médiation auprès des publics (ateliers de pratique artistique),
- des temps de création en lien et/ou partagée avec les habitants et les acteurs culturels, éducatifs, sociaux, associatifs, etc. du territoire,
- des temps de diffusion (spectacles proposés par l'équipe artistique, existants, et restitution du travail réalisé pendant la résidence).

Durée / calendrier du projet :

Différentes périodes de résidence réparties entre le 1er semestre 2019 et au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020 : soit sur une année et demi, voire 2 ans (dont au moins une année scolaire).

Localisation du projet :

Rayonnement sur l'ensemble des communes de Cœur de Tarentaise, avec un regard particulier apportée à l'itinérance du projet, ainsi qu'à l'adaptation à des lieux non dédiés à la culture, insolites, à valoriser (patrimoine naturel, culturel...) et au plus proche des habitants.

Publics :

- Jeunes en priorité, de tous âges, en temps et hors temps scolaire,
- mais aussi habitants et publics éloignés de l'offre culturelle,

en cherchant à créer des liens sur différents niveaux : territoriaux (liens entre jeunes et habitants des stations et de la vallée), intergénérationnels et entre partenaires du projet (par exemple : établissements scolaires entre eux, mais aussi avec les partenaires non scolaires...).

Disciplines et champs artistiques :

Théâtre en priorité, avec des croisements interdisciplinaires, par exemple autour de la lecture et l'écriture (en lien avec la médiathèque), le chant, la musique ou la danse (en lien avec l'école des arts) et éventuellement dans un second temps avec les arts plastiques et visuels. Une valorisation des lieux et sites patrimoniaux dans ce cadre sera encouragée, pour des projets et actions qui mêlent dimension artistique et patrimoniale.

Thématique et fil conducteur :

Collecte d'histoires anciennes et récentes, récits de vie...

Aboutissements souhaités du projet :

- Temps de restitution festif et fédérateur en fin de résidence.
- Formes originales de diffusion du travail réalisé (par exemple en lien avec l'itinérance) et supports inscrits dans le temps (exemples des projets précédents : cartes postales sonores, exposition BD, clips vidéos "Bulles chorégraphiques").

Dotations et financeurs

Le montant de la dotation pour 2019 s'élève à 45 000 € TTC maximum, versés par la communauté de communes sur la base d'une convention avec l'équipe artistique ou l'opérateur. Selon le projet et les actions, des aides directes des partenaires peuvent être mobilisées en complément.

La dotation pour 2020 sera précisée en fonction du projet et des budgets.

Suivi du projet

Le projet est co-construit entre l'équipe artistique / l'opérateur, la communauté de communes et ses partenaires et donnera lieu à une convention de partenariat.

Il est mis en œuvre par le candidat retenu, en lien permanent avec les services de la communauté de communes. L'équipe artistique sera libre sur la mise en œuvre artistique (création, conduite des actions de médiation, etc.), mais s'engage à rendre compte régulièrement de l'avancée du projet et prendre en compte les préconisations du comité de pilotage et des services de la communauté de communes.

À l'issue du projet, un bilan qualitatif et quantitatif sera élaboré conjointement entre l'équipe / l'opérateur et la communauté de communes et ses partenaires.

Fonctionnement de l'appel à candidatures

Profil des candidats

Peuvent répondre à l'appel à candidature :

- un artiste ou une équipe artistique professionnelle
- un opérateur culturel pour le compte d'un artiste ou équipe artistique professionnelle

Seules les personnes morales avec une personnalité juridique sont éligibles.

Il est demandé à l'équipe artistique / l'opérateur d'avoir au moins un salarié pour suivre le projet et d'avoir au moins une première expérience de participation à un projet de territoire.

Critères de sélection

- Réponses originales et adaptées au cadre du projet souhaité
- Prise en compte du contexte territorial, des publics et des partenaires locaux
- Faisabilité du projet
- Qualité artistique reconnue et capacité à gérer des projets de territoire co-construits
- Inscription du projet dans le durée

Le comité de sélection sera composé des membres du comité de pilotage du projet territorial d'éducation artistique et culturel Cœur de Tarentaise (représentants élus et services de la communauté de communes et représentants de la DRAC, de l'Éducation nationale, de la Région, du Département et du Conseil Savoie Mont-Blanc).

Le comité technique, regroupant également des représentants du service jeunesse intercommunal, de l'école des arts de la médiathèque, des établissements scolaires, des associations locales (culture, social...), sera consulté pour avis.

Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à projet : **10 décembre 2018**
- Retour des candidatures : **8 février au plus tard**
- Audition de 3 candidats présélectionnés : **début mars 2019**
- Choix final : **première quinzaine de mars 2019**
- Démarrage du projet : phase de co-construction et premières actions **dès le second trimestre 2019**

Contenu de la candidature

Le dossier de candidature sera composé de :

- Fiche d'identification du candidat
(en annexe ou à demander par mail : karine.roussat@coeurdetarentaise.fr)
- Note d'intention comprenant :
 - Présentation synthétique du projet artistique et des actions envisagées
 - Présentation de l'équipe
(artistique, technique/régie, administration/communication)
 - Calendrier prévisionnel (grands phases du projet)
 - Budget prévisionnel pour l'année 1
- Références artistiques et expériences passées dans le cadre de projets de territoire.

Il s'agit à ce stade d'une présentation synthétique. Le détail du projet, actions, partenariats, modalités de participation, formes d'aboutissement envisagés, budget et calendrier seront co-construits et définis avec la communauté de communes et ses partenaires, une fois l'équipe / l'opérateur retenu.

Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature doit être adressé à :

karine.roussat@coeurdetarentaise.fr

au plus tard le 8 février 2019

Contact pour tout renseignement :

Karine Roussat, responsable culture communication

karine.roussat@coeurdetarentaise.fr

04 79 24 77 67



Résidence artistique de territoire en Cœur de Tarentaise

Appel à candidatures
Années 2019 & 2020

FICHE D'IDENTIFICATION	
Intitulé du projet	
Nom de la structure porteuse	
Forme juridique	
SIRET	
Date de création	
Adresse	
Téléphone	
Mail	
Site Internet	
Représentant de la structure (Nom/Fonction)	
Personne en charge du dossier de candidature (Nom/Prénom)	
Envoi du dossier par mail : karine.roussat@coeurdetarentaise.fr au plus tard le 8 février 2019	
Pièces à joindre : * Fiche d'identification * Note d'intention comprenant : - Présentation synthétique du projet artistique et des actions envisagées - Présentation de l'équipe (artistique, technique/régie, administration/communication) - Calendrier prévisionnel (grandes phases du projet) - Budget prévisionnel pour l'année 1 * Références artistiques et expériences passées de participation à un projet de territoire	